

PROGRAMME

SEMINAIRE : RÉVISION DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS : TOUT SAVOIR SUR LES INNOVATIONS ET LEUR IMPACT SUR LES DISPOSITIONS STATUTAIRES DES SOCIÉTÉS EXISTANTES

Université des Lagunes, Abidjan (Riviera Bonoumin)

Lundi 24 mars 2014

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

8H30 - 9H15

- Mots de bienvenue des organisateurs
- Allocution d'ouverture du Président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA
- Présentation et recueil des attentes des participants

9h20 – 9h40

Présentation du contexte et de l'esprit général de la réforme de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique
Joseph KAMGA, Consultant en droit OHADA et contentieux des affaires, Elysée Avocats, Paris, chargé de mission et du suivi des réformes en droit OHADA à l'UNIDA, Président de l'AEDJ

Questions et échanges avec les participants (20 min)

10h00 -10h15

Pauses café (15 min)

10h20 - 10h40

Les critères d'identification des clauses statutaires impactées par les modifications apportées par l'AUSCGIE révisé et le régime de la mise en harmonie des statuts (selon chaque forme sociétaire admise en droit OHADA)

Joseph KAMGA, Consultant en droit OHADA et contentieux des affaires, Elysée Avocats, Paris, chargé de mission et du suivi des réformes en droit OHADA à l'UNIDA, Président de l'AEDJ

Questions et échanges avec les participants (20 min)

11h00 - 12h30

Travaux en ateliers et partage d'expériences, (2 cas pratiques à partir des modèles de statuts et des actes sociétaires)

12h30 -13h45

Pause déjeuner

13h45 - 14h05

Le régime juridique et les usages possibles du pacte d'actionnaires au sein des sociétés commerciales

Me Véronique GONCALVES, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Élysée Avocats, chargée d'enseignement en droit des sociétés à l'Université Paris X Nanterre, formatrice en droit OHADA dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Cameroun, administratrice de l'AEDJ

Questions et échanges avec les participants (20 min)

14h25 - 15h00

Méthodologie de rédaction et étude du contenu de quelques modèles de pacte d'actionnaires couramment utilisés dans les SARL, SAS et les SA.

Me Véronique GONCALVES, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Élysée Avocats, chargée d'enseignement en droit des sociétés à l'Université Paris X Nanterre, formatrice en droit OHADA dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Cameroun, administratrice de l'AEDJ

15h10 - 16h30

Questions et échanges avec les participants (20 min)

PROGRAMME

Vendredi 25 mars 2014

8H30 - 9H15

L'originalité de la société par actions simplifiées au regard des attentes de l'investisseur africain : cadre légal minimum, flexibilité contractuelle, flexibilité dans la gouvernance

Me Véronique GONCALVES, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Élysée Avocats, chargée d'enseignement en droit des sociétés à l'Université Paris X Nanterre, formatrice en droit OHADA dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Cameroun, administratrice de l'AEDJ

Questions et échanges avec les participants (30 min)

9h45 - 10h00

Pauses café (15 min)

10h00 - 10h40

La société à capital variable et ses usages pratiques : comment la constituer, quelles clauses spécifiques insérer dans les statuts, le régime spécifique des opérations sur le capital, le statut des associés

Me Véronique GONCALVES, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Élysée Avocats, chargée d'enseignement en droit des sociétés à l'Université Paris X Nanterre, formatrice en droit OHADA dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Cameroun, administratrice de l'AEDJ

10h50 - 11h20

Questions et échanges avec les participants (30 min)

11h30 - 12h45

Travaux en ateliers, (cas pratiques : comment rédiger les statuts d'une société par actions simplifiées (1). Les pièges à éviter dans la rédaction des statuts des sociétés à capital variable (2))

12h45 - 14h00

Pause déjeuner

14h00 - 14h40

Le nouveau régime des opérations sur les droits d'associés et valeurs mobilières : l'impact de la réforme sur la cession des parts et des actions, le droit de préemption et l'agrément

Florent KACOU BREDOUMOU, Juge au Tribunal de commerce d'Abidjan, Magistrat de premier Grade, deuxième Groupe, formateur en droit des affaires.

14h40 - 15h00

Questions et échanges avec les participants (20 min)

15h00 - 15h30

Le nouveau régime des nullités des actes des organes délibérants et de gestion des sociétés commerciales après la réforme de l'AUSCGIE

Florent KACOU BREDOUMOU, Juge au Tribunal de commerce d'Abidjan, Magistrat de premier Grade, deuxième Groupe, formateur en droit des affaires.

15h30 - 16h00

Questions et échanges avec les participants (10 min)

Mercredi 26 mars 2014

8H30 - 9H15

Le nouveau cadre juridique du fonctionnement des organes délibérants au sein des sociétés commerciales après la réforme : convocation des réunions et assemblées par E-mail, tenue des assemblées générales par visioconférence

Me Véronique GONCALVES, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Élysée Avocats, chargée d'enseignement en droit des sociétés à l'Université Paris X Nanterre, formatrice en droit OHADA dans le cadre du Programme d'Appui à la Justice au Cameroun, administratrice de l'AEDJ

9h15 - 9h45

Questions et échanges avec les participants (30 min)

9h45 - 10h00

Pauses café (15 min)

10h50 - 11h20

L'intérêt et l'utilité pratique du secrétariat juridique dans la vie de la société commerciale OHADA

Joseph KAMGA, Consultant en droit OHADA et contentieux des affaires, Elysée Avocats, Paris, chargé de mission et du suivi des réformes en droit OHADA à l'UNIDA, Président de l'AEDJ

11h20 - 11h55

Questions et échanges avec les participants (30 min)

11h55 - 12h15

Présentation du rapport général des travaux et recommandations pratiques

12h15 - 14h00

Mots de clôture, remise des attestations de formation et déjeuner de clôture

14h10

Excursion à Grand Bassam, ville historique de la Côte d'Ivoire située à une trentaine de kilomètre d'Abidjan

Divisée en deux parties reliées par un pont sur la lagune Ébrié, la ville de Grand Bassam est une station balnéaire située sur le littoral et comprend de ce fait une façade sur l'océan Atlantique et une autre sur la lagune Ébrié.

L'artisanat y est très important

Principaux site à visiter :

- Musée national du costume de Côte d'Ivoire ;
- bord de mer, très fréquenté, agrémenté de paillotes ;
- le quartier de France de Grand-Bassam, cœur historique de la ville, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

17h30

Retour de Grand Bassam



BULLETIN D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE DE FORMATION

Titre de la formation : _____

Date : _____

Lieu : _____

Pour vous inscrire à l'une de nos formations, merci de compléter intégralement ce formulaire d'inscription.

Mr Mme Melle

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ORGANISME :

COURRIEL :

TEL :

Modalités de validation de votre inscription :

Complétez et renvoyez ce formulaire d'inscription dûment rempli par e-mail à : ✉ seminaire@aedj.org

- À l'attention de M. Fidèle NDRAMAN ou de Mlle Atinoukê AMADOU
Tel : +225 07100246 Tel : +33 651420961
Et de M. Éric DJISSAN, tel : + 225 06712643

FRAIS DE PARTICIPATION¹ :

Formations inter-entreprises :
- 350 000 FCFA / Participant

Formations intra ou sur mesure
- Nous contacter pour demander un devis

REGLEMENT² :

- En espèces contre reçu :
- Chèque à l'ordre de AEDJ (seul les chèques de banque sont acceptés)
- Virements internationaux sur le compte de l'AEDJ domicilié à Paris en France (frais de banque à la charge du payeur) :
BANQUE BNP Paribas, Agence Paris Porte d'Orléans
RIB 30004-02109-00010057045-77
IBAN FR76 3000 4 021 09 00 0100 5704 5 77
Code B.I.C. BNPAFRPPPG

Merci d'indiquer le nom du participant et la référence de la formation

N.B : Les factures vous seront remises au début du séminaire ou préalablement, sur demande.

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à l'AEDJ et lui parvenir au moins trois (05) jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de trois (05) jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant, l'AEDJ facturera au participant inscrit 100% du prix de la formation.

À :

Signature et cachet de l'entreprise

Le :

Nom du signataire :

Fonction :

IMPORTANT :

- Afin de bien organiser l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir **vous présenter ½ heure avant le début de la manifestation**
- Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription dûment rempli **avant la date de la formation.**
- **Vous pouvez nous adresser par mail, avant la session de formation, vos questions et préoccupations pratiques en relation avec la thématique retenue pour la formation.**

¹ Le tarif comprend l'accès au séminaire, aux pauses-café et déjeuner exclusivement. Les communications vous seront adressées par messagerie électronique. L'ouvrage « **Droit et attractivité économique : le cas de l'OHADA** », publié par l'AEDJ en décembre 2013 aux éditions de la Sorbonne et **une documentation spécialisée** seront remis à tout participant.

² A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une lettre ou courriel de confirmation sera adressé au participant. De même à l'issue de la formation, une attestation de participation sera adressée au participant.